politique, littérature, industrie, commerce.

Paraissant les Mardis, Jeulis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMER Au bureau, place du Marché-Noir, et chez

MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires. Les Abonnements et les Annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Dépar-tementale et Etyangère, Laffith-Bullika et G', place de la Boarse, 8, et à l'Agence Centralo de Publicité des Journaux des Dé-

partements, rue du Bac, 93, 1941 1941

Gare de Saumur Service d'hiver, 10 novembre).

Départs de Saumur pour Nantes. 7 heures 06 minut. soir, Omnibus. 4 — 35 — Express. 3 — 36 — matin, Poste. 9 — 04 — Omnib.-Mixte. Express. Départ de Saumur pour Angers.

Départs de Saumur pour Paris. 9 heares 50 minut, matin, Express. - Omnibus. soir, Omnib .- Mixt. Poste. Départs de Saumur pour Tours.
3 heures 02 minut. matin, Omnib. Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnib. Mixte. 1 heure 02 minutes soir, Omnibus-Mixte.

PRIX DES ABONNEMENTS. Un an, Saumur, 18f. » Peste, 24f. » Six mois, — 10 Six mois, — 10 » — 13 » Trois mois, — 5 25 — 7 50 L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. - Les abonnements de mandés, acceptés, ou continués, sans indi-cation de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE. MANOIL

La politique française vient de remporter à Madrid un triomphe dont elle peut être juste-

ment sière.

Parmi les ducuments relatifs à la question mexicaine qui ont été communiqués au Sénat espagnol se trouve une dépêche de M. Colderon-Collantes, ministre des affaires étrangères, qui demande que la convention de Londres, signée par la France, l'Angleterre et l'Espagne, soit re-

par la France, l'Angleterre et l'Espagne, soit remise en vigueur, et qui offre même de renvoyer au Mexique un corps de troupes espagnoles.

Le gouvernement français a accepté le concours de l'Espagne, en ce qui concerne l'exécution du traité; mais il a décliné ce qui aurait pu paraître, dans les circonstances actuelles, l'offre d'un secours matériel. Nous n'avons pas besoin de l'Espagne pour aller à Mexico. Mais une fois entres dans cette capitale, nous nous entendrons volontiers avec cette puissance pour régler d'une manière définitive la question mexicaine, et con-vaincre l'Espagne et l'Angleterre que nous n'avons jamais voulu autre chose au Mexique que ce qui avait été convenu à Londres, et que les ac-cusations du général Prim n'ont aucune espèce de fondement.

La dépêche de M. Calderon-Collantes (du 29 juillet 1862) est, d'ailleurs, la condamnation la plus formelle, quoique purement rétroactive, de la conduite du général espagnol. Cette dépêche est d'autant plus remarquable que le ministre de S. M. catholique avait été d'abord entraîné par l'influence du comte de Reuss et que, dans sa dépêche du 21 mai 1862, il avait parlé avec une amertume peu déguisée de l'attitude de la France à la conférence d'Orizaba, la déclarant contraire à la pensée fondamentale du traité de Londres.

(La France.)

Le général Prim, qui annonçait dans la séance du Sénat espagnol du 6, que son discours sur la question mexicaine durerait probablement plus d'un jour, a pris la parole mardi. Nous recevons par le télégraphe un résumé de son discours qui est, bien entendu, une apologie de sa conduite,

et qui contient contre la France l'accusation d'avoir voulu inaugurer au Mexique une politique exclusivement française, contraire à la convention de Londres. M. Billault, au Corps-Législatif, a ré-pondu d'avance à ces reproches et indiqué quelques uns des motifs de l'attitude prise par le chef de l'expédition espagnole. Le général Prim a déclaré, toutefois, qu'il n'était pas l'ennemi de la

Le général Forey a adressé une nouvelle proclamation aux habitants de Cordova; elle renferme les mêmes assurances de respect pour la volonté nationale et l'indépendance des Mexi-

Aucun des anciens membres du cabinet Ratazzi n'a consenti à rentrer dans le nouveau ministère, auquel les correspondances de Turin ne semblent pas présager une longue durée.

Il est probable, toutefois, qu'à ses débuts il possèdera, dans le Pariement, une asssz forte majorité, car on paraît principalement s'être préoccupé, dans sa composition, du désir de donner satisfaction aux fractions diverses représentées dans la Chambre des députés.

Quant au caractère politique du nouveau ministère, une correspondance du Journal des Débats le résume ainsi : « Un peu plus de froideur envers la France, un peu plus d'intimité avec l'Angleterre, voilà pour l'extérieur; à l'intérieur, peutêtre quelques concessions de plus aux anciennes autonomies. > Le nouveau cabinet serait donc une sorte de milieu entre M. Ratazzi, qui aurait paru donner trop à la France, et M. Ricasoli, qui accordait évidemment trop à l'Angleterre.

Si telle était la pensée qui a présidé à la for-mation du cabinet italien, nous ne pourrions faire autrement que de le regretter; car tout ce qui tend à éloigner l'Halie de la France nous paraît funeste à la Péninsule.

D'après une dépêche de Naples, le nouveau journal dont nous avons annoncé l'apparition dans cette capitale découronnée, obtiendrait un grand succès. La même dépêche nous peint sous des couleurs peu favorables la situation des provinces napolitaines. (La France.)

Un télégramme de Turin annonce que les Chambres sont convoquées pour le 11 décembre.

MM. Amari et Manna sont arrivés à Turin. Le premier a accepté le porteseuille de l'agriculture et du commerce, et le second celui de l'instruc-

La Gazette de Turin dit que le général de La Marmora a adressé de Naples des félicitations au nouveau cabinet, en se déclarant prêt à continuer ses services au pays dans le poste qu'il occupe

On assure que la session parlementaire sera fermée après le vote d'un budget provisoire. La nouvelle session s'ouvrirait vers le milieu de janvier. - Havas.

Le Moniteur résume en ces termes les dernières nouvelles de Naples :

« Les correspondances de Naples, venues par Marseille, signalent une recrudescence du brigandage qui, dans certaines provinces, intercepte les communications. Les voyageurs, obligés d'aviser à leur sûreté, n'iraient plus que par caravanes et en armes. A Naples, les proclama-tions mazziniennes se multiplient.

D'après la Patrie la commission instituée par le gouvernement pontifical afin d'étudier un plan de réforme à appliquer à l'administration des de reforme a appliquer a l'administration des Etats de l'Eglise serait composée de quatre pré-lats, MM. Lassagni, Appoloni, Fericoli et Pila, tous les quatre désignés par le Saint-Père lui-même. Les vœux qui auraient déjà été émis par elle concernaient : 1° La concession du vote dé-libératif à la consulte des finances; 2° l'élection paur le chaix des membres des municipalités pour le choix des membres des municipalités. —

On écrit de Berlin, le 9 décembre:

Vous aurez sans doute lu avec quelque surprise la lettre du roi Guillaume, publiée dans la Gazette de l'Etoile de ce matin, et par laquelle ce prince invite son ministère à lui soumettre un projet pour l'institution d'une fête destinée à célébrer les hauts faits d'armes de la nation prussienne pendant la guerre de 1815, et l'établisse-ment de la landwehr, qui remonte à cette époque.

ACOPESSIVES

L'HERITAGE D'UNE BONNE ACTION.

delited to seven s (Suite.) attendance top and soup

obsit of analytic quant so it, III of could, "the so jots sur

Félicienne, absorbée par cette douleur immense qui l'atteignait si jeune, comprit à peine le sens des paroles de Paul. Elle perdait sa mère, la seule personne qu'elle eût aimée, l'être vénéré pour lequel elle avait vécu jusque-là, que lui importait le reste? Savait-elle s'il y aurait pour elle une vie possible après cette vie brisée?

Elle n'avait encore jeté, la naïve enfant, aucun regard curieux sur l'avenir. Quand Mme Viard eut cessé de respirer, elle se laissa emmener par Mme Renaud sans avoir conscience ni de sa propre existence, ni de la réalité de la mort qui frappait si près d'elle.

Pendant plusieurs jours, elle resta insensible et muette. Pois, tout-à-coup, sans transition, elle se jeta au cou de l'excellente veuve en s'écriant :

- Vous voulez donc être ma mère?

- Et moi votre frère, dit Paul.

Les deux enfants s'embrassèrent, Félicienne pleura beaucoup et de ce jour elle adopta une vie active et régulière, elle prit sa place chez Mme Renaud comme si elle faisait partie de la famille. Cette adoption se fit sans broit, sans éclat, sans arrière-pensée d'égoïsme, avec le dévouement de ceux qui donnent d'autant plus qu'ils ont peu. Mee Viard laissait cinq cents francs en argent, on les plaça au nom de Félicienne, et Mae Renaud lui apprit elle-même son métier de blanchisseuse de dentelles, métier pour lequel ses yeux fatigués avaient besoin

On traita la jeune fille comme un enfant gâté, de manière à lui persuader que, grâce à son travail, elle apportait dans la maison sa part de bien être.

Paul, joyeux, repetait :

- Je suis bien heureux, j'ai toujours désiré une sœur. On épargna donc à Félicienne, avec délicatesse, toute inquiétude et tout froissement, de sorte que, ses premiers regrets calmes, elle put trouver la vie belle, et éconter encore cette voix du bonheur qui chante au cœur. de la jeunesse.

Mm. Renaud s'attacha profondément à Félicienne. La charmante enfant était si franchement affectueuse, si douce, qu'un échange journalier de sympathie devait s'établir rapidement avec elle. Elle combla d'ailleurs pour la veuve le vide des longues absences de son fils dans la journée. Paul partait à dix heures et ne rentrait que pour diner, quelquefois, mais rarement, il ne revenait pas même diner chez lui; le soir, ou se trouvait toujours réunis. Alors le jeune homme faisait une lecture ou causait avec sa mère et sa petite sœur, nom qu'il donnait à Félicienne..

Les heures, les jours, les mois, les années, s'écoulèrent doucement ainsi , sans qu'on le remarquât,

Sevlement, Paul trouvait Félicienne embellie, il en était fier. Il ne voyait aucune femme aussi gracieuse, aussi jolie qu'elle.

Il lui témoignait parsois son admiration avec une simplicité convaincue dont la jeune fille riait, mais dont elle se sentait heureuse. Pour rien au monde, elle n'eut voulu déplaire à Paul. Dans les plus petites choses, elle cherchait à suivre son goût. Elle se rencontrait en cela avec Mme Renaud qui, dans son amour de mère, trouvait tout naturel qu'on s'occupât de son fils.

Paul atteignit sa vingt-et-unième année. C'était une époque décisive pour lui, parce que son bienfaiteur avait exprime plusieurs fois l'intention de l'établic à sa majo-

Satisfait de son sort, Paul ne s'était pas inquiété de la manière dont cette intention s'accomplirait.

C'était d'ailleurs une sorte de promesse vague, motivée cependant sur les nombreux services que son père, employe autrefois chez le même patron, lui avait rendus pendant plusieurs années avec une grande loyauté. Le père de Paul était mort subitement au moment,où, devenu en quelque sorte indispensable, il allait obtenir un intérêt dans la maison qu'il dirigeait. Alors le chef de Ce fait, et les circonstances qui ont amené la publication de la lettre royale, me semblent demander quelques explications. Vous savez peut-être que, depuis plusieurs jours, l'opposition préparait une grande démonstration en l'honneur de la landwehr, qu'elle affecte de représenter comme tombée en discrédit auprès du roi, et gravement compromise par l'esprit des réformes militaires dont le gouvernement de Sa Majesté poursuit l'achèvement. Les bruits qui circulaient a ce sujet ont jeté le trouble dans la population de la capitale et des principales villes du royaume.

Il était à craindre que la démonstration annoncée ne fournit aux partis hostiles le prélexte et l'occasion de surexciter les passions politiques et de faire naître une confusion déplorable dans les esprits, en faussant aux yeux de la nation l'esprit du gouvernement et les intentions du roi. C'est pour parer à cette agitation dangereuse et empêcher un malentendu qui pouvait, grâce à des menées perfides, aliéner le cœur de ses sujets, que le roi a fait appel aux souvenirs patriotiques de la nation prussienne, en prenant l'initialive d'une mesure qui tend à la glorification de la landwehr, et qui doit faire éclater à tous les yeux son profond attachement à une institution aussi nationale, qu'on l'accuse faussement de voir d'un mauvais œil. (Moniteur).

On mande de Bérlin, le 9 décembre :

D'après la Gazette de la Croix, le roi, répondant à une adresse de loyauté d'une députation de Marienwerder, aurait dit, entre autres cho-

L'agitation actuelle est bien moins dirigée contre l'organisation de l'armée que contre l'armée elle-même. On s'efforce d'ébranler la discipline, comme l'incident de Grandenz l'a démontré; les souscriptions ouvertes à cette occasion prouvent qu'on sait bien ce qu'on veut et que l'agitation s'étend sur d'antres terrains. La nécessité de sévir contre quelques fonctionnaires a provoqué la formation du fonds national. Ces mesures n'ont été qu'un prétexte aux menées des

agitalehrs.

» Le but qu'on poursuit par tous les moyens, c'est l'établissement d'un gouvernement représentatif. Or, la Constitution ne permet qu'une législation représentive. Je suis bien décidé à ne rien affaiblir la puissance de la couronne. Je ne cesserai pas de tendre au but que je poursuis depuis mon avenement à la régence, parce que je le crois nécessaire à la prospérité et à la puissance du pays. Celui-ci a besoin d'un gouvernement fort et d'une armée forte. Les meneurs, qui ne veulent ni l'un ni l'autre, savent bien ce qu'ils veulent. Ils sont en petit nombre, mais ils sont parvenus à jeter un grand désordre dans les esprits. — Havas.

Sur la proposition du comité des finances, dit un télégramme de Cassel, la Chambre des députés à décidé, à l'unanimité, dans sa séance du 9 décembre, qu'elle inviterait le gouvernement à présenter au plus tôt le projet de loi concernant la levée des impôts. Le commissaire du gouvernement s'en est référé à sa déclaration antérieure quant au point de droit; mais il a ajouté que le gouvernement examinerait sérieusement la question d'opportunité. Le comité des affaires commerciales a proposé à l'unanimité l'adhésion au traité de commerce franco-prussien. — Havas.

Le Morning-Post dit que les puissances maintiennent le protocole de 1830 et qu'elles sont disposées à recommander le roi Ferdinand de Portugal (père du roi actuel) comme candidat au trône de Grèce. — Havas.

Le Daily-News combat la candidature du roi Ferdinand de Portugal, au trône de Grèce, Les trois puissances, dit ce journal, violent le principe de non intervention en recommandant un roi. L'Europe a assez souffert de la nomination d'Othon, Laissons les Grecs entièrement libres de leur choix. L'Angleterre ne doit se mêler de rien.

D'après une dépêche d'Athènes, le nombre de suffrages acquis au prince Alfred s'élève à 70,000. La nation grecque, en même temps qu'elle émet ces votes, procède à l'élection de l'assemblée nationale, qui est à peu près terminée. — Havas.

On écrit de Londres, 9 décembre :

Un meeting des notables commerçants de la Cité aura lieu demain, sous la présidence de M. Cronford.

Le but de cette réunion est d'exprimer les sympathies qu'inspirent les efforts du peuple grec pour la régénération politique de leur pays, et d'encourager les capitalistes qui ont avancé des fonds pour les entreprises industrielles dans le pays.

(Agence continentale.)

On lit dans le Journal de Saint-Pétersbourg du 10 décembre :

L'empereur a reçu à Moscou de nombreuses députations de paysans. Sa Majesté a recommandé aux délégués la soumission aux autorités, la ponctualité et l'exactitude dans le payement des impôts, et, enfin, une prompte solution de la question du rachat. Les paysans ont promis de de se conformer aux ordres de l'empereur, qui a dit, en les congédiant : « N'attendez pas de nouvelles libertés. » — Havas.

On mande de Varsovie, le 11 décembre. — Aujourd'hui ont commencé les séances publiques du conseil de guerre qui doit juger les 64 militaires accusés d'avoir fait partie d'une société secrète, ayant pour but une organisation révolutionnaire dans l'armée, afin d'arriver à une révolte générale.

Les conseillers intimes, MM. Tymowsky et Lesky, out été nommés, l'un membre du conseil d'Etat de l'empire, l'autre sous-secrétaire d'Etat du royaume de Pologne. Le conseiller d'Etat Bagniewski est nommé directeur des finances. — Havas.

La continuation de la guerre amène en Amérique de tristes représailles. Le président Davis a donné au général commandant dans le Mississipi l'ordre de demander au gouvernement fédéral la remise du général Neill, qu'il accuse d'avoir mis à mort dix citoyens du Missouri, et, s'il n'est pas fait droit à cette demande, de fusiller, après vérification des faits, les dix premiers officiers fédéraux qui tomberont entre ses mains.

Les journaux anglais trouvent que la conduite

du président Davis n'a rien de contraire aux usages de la guerre, mais ils émettent l'espoir que les confédérés, même après cette provocation barbare du Nord, « ne voudront pas souiller leurs armes dont ils ont fait jusqu'ici un usage si noble. » (La France.)

FAITS DIVERS.

Nous apprenons avec une vive douleur, dit la France, que l'état de M. Horace Vernet est des plus graves.

L'illustre artiste s'est montré profondément touché de la lettre suivante que l'Empereur a daigné lui écrire, le 7 décembre.

« Mon cher monsieur Horace Vernet .

Je me fais un plaisir de vous envoyer la
croix de grand-officier de la Légion-d'Honneur,
comme un témoignage de ma vive sympathie
pour le grand peintre d'une grande époque.

 Recevez, mon cher monsieur Horace Vernet, l'expression des sentiments de votre affeclionné, « Napoléon. »

— Nous apprenons que M. le général de Lorencez est arrivé, le 11 novembre, à la Vera-Cruz, venant d'Orizaba. Il devait s'embarquer le 15 du même mois pour rentrer en France sur le paquebot-poste la Floride, attendu vers le 15 décembre à Saint-Nazaire.

 Un certain nombre d'ouvriers de Paris, dit l'Espérance de Nantes, se sont présentés chez le docteur Nélaton, afin de lui offrir la députation;

il leur a répondu:

« Messicurs, je suis on ne peut plus touché de votre démarche; mais je dois vous avouer qu'elle m'étonne autant qu'elle m'honore. Je ne vois pas bien pourquoi mes connaissances en chirurgie vous ont fait présumer que je pouvais être apte au mandat dont vous auriez l'intention de m'investir, et comment je serais devenu tout-à-coup un économiste, un financier, un législateur, parce que j'ai découvert une balle dans le pied d'un blessé.

» S'il s'agissait de me nommer chirurgien de la Chambre, ce serait différent; mais député, c'est là un mélier que je n'ai pas appris dans Hippocrate, et pour lequel, à vous parler franchement, je n'ai aucun goùt. J'ai même la conviction que les affaires du pays ne s'en porteraient pas mieux, et que mes malades négligés s'en porteraient beaucoup moins bien. Je dois donc, en vous remerciant de votre démarche, vous déclarer que vous me proposez-là un honneur qu'il m'est impossible d'accepter. »

— On vient de faire, sur le chemin de fer du Nord, l'essai d'une machine des plus ingénieuses à l'aide de laquelle tous les trains en marche, quelle que soit leur vitesse, pourront recevoir et donner les dépêches aux stations intermédiaires où il n'y a pas arrêt. Un poteau qui tient les dépêches à donner est placé sur la voie, et la machine du train est armée d'une tige disposée de manière à atteindre un anneau auquel les dépêches sont suspendues. Cette tige enlève ainsi le paquet, et en même, temps laisse à la station celui qui doit y être déposé.

 Une dépêche télégraphique d'Ibraïla annonce que le Danube est complètement gelé.

cette maison, désolé de sa perte, avait songé à Paul et voulut lui faire une position. L'enfant, élevé par ses soins, était à son tour devenu utile, et le maître, s'y attachant par son bienfait, tenait à fixer complètement son avenir.

De cette manière, Paul avait pu de bonne henre aider aux besoins de sa mère, et, à mesure qu'elle vieillissait, alléger son travail; il n'avait senti ni les nécessites, ni les chagrins de la vie peser sur son existence, la gêner ou l'ambarrasser.

Sa mère, habituée à le voir sourire, fut surprise un soir de lui trouver un air soucieux; Félicienne s'en iuquiéta aussi.

- Ce n'est rien, dit Paul pour cacher son trouble ; ma's aussitot, incapable de dissimuler, il ajouta :
- C'est égal, je ne m'attendais pas à cela.
- Oh! une chose très-naturelle que j'aurais du prévoir. Mon bienfaiteur veut me marier.
- 11 en a le droit, répondit madame Rénaud; après ce qu'il a fait pour toi, il remplace ton père.
- Felicienne avait déjà pali et rougi sans savoir pourquoi; elle ne dit pas un mot, mais une singulière angoisse lui serra le cœur.
- Ce cher bienfaiteur, reprit Paul, m'aime beaucoup mais ce qu'il me propose ne me convient pas. Il veut

me marier avec mademoiselle Ernestine, sa nièce. Comme il n'a pas d'enfant et qu'il se trouve suffisamment riche, son projet est de nous céder sa maison.

 Et tu dis que cela ne te convient pas! s'ecria madame Renaud profondément étonnée.

Paul regarda Felicienne; il la vit changer encore de cooleur; il baissa aussitôt les yeux et reprit :

— Comme tu le dis, chère mère, celui qui a tenu la place de mon père par ses boutés a bien le droit de s'attendre à la docilité de ma reconnaissance. Mon refus l'indisposerait peut-être. Il est aussi vif que bon. Artisan de sa fortune, et par cela même attaché à toutes les idées de gain, il comprendra d'ifficilement que j'hésite à accepter les moyens qu'il m'offre de m'enrichir à mon tour.

— Mais pourquoi hésiterais-tu? demanda Mª Renaud, de plus en plus intriguée.

— A cause de toi, ma mère, de toi, mon premier devoir; accepter, c'est t'assurer les avantages de la fortune, c'est t'entourer de confortable, c'est pourvoir à ton repos; c'est aussi éviter la colère de mon patron, qui n'a qu'à me renvoyer pour t'exposer à la misère. Si je n'avais pas réflèchi à tout cela, j'aurais déjà dit ? Non.

A ce dernier mot, Felicienne se leva vivement de son siège et s'avança vers Paul par un mouvement irréflèchi. Le cœur du jeune homme battir; mais elle se détourna aussitôt pour lui dire d'un ton calme : - Vous avez bien fait, Paul; il faut songer avant tout à votre mère.

Et, lentement, elle se dirigea vers un petit cabinet qui lui servait de chambre à concher. Elle en poussa la porte après elle, comme si elle eût voulu rester étrangère à la question qui se debattait entre la mère et le fils : mais c'etait en réalité pour se trouver seule. Elle se jeta sur son lit avec désespoir, cherchant à etouffer les sanglots qui lui montaient à la gorge, de peur que Paul et sa mère ne les entendissent de la pièce voisine.

Pourquoi pleurait-elle?

Elle le comprenait à peine elle-même; mais dans ses idées confuses, un tableau cruel se degageait nettement.

Elle voyait Paul donnant le bras à une jeune femme à laquelle il souriait; la jeune femme s'appuyait sur lui en repondant à ce sourire. Tous deux semblaient heureux. Mme Renaud jouissant de ce bonheur. Ces trois personnages formaient une famille unie par des liens étroits, dans laquelle Félicienne ne trouvait plus sa place. Que pouvait-elle être, en effet, pour ces cœurs si pleins, si légitimement satisfaits?— Une pauvre fille recueillie par pitié.

Cette pensée augmenta ses larmes. Certes, ce n'était pas un sentiment d'orgueil froissé qui les faisait couler; mais la crainte de voir diminuer pour elle une affection qui lui était plus chère que la vie.

- On écrit de Naples, que le Prince Napoléon vient d'envoyer au Musée national de cette ville, dix médailles, cinq en bronze et cinq en argent, fort remarquables. Parmi ces médailles, il y en a une frappée en commémoration du mariage du prince avec la fille du roi Victor-Emmanuel, et une autre en commémoration du congrès de Paris.
- D'après le Nouvelliste de Hambourg, la roi de Danemark serait atteint d'une indisposition
- Le roi de Delhi est mort à Rangoon, le 11 novembre, il a été enterré le même jour. Les Mahométants de Rangoon ont manifesté peu d'in-

- Le Courrier des Etats Unis relate une terrible explosion qui a eu lieu, le 12 novembre, dans le magasin à poudre de Jackson (Etat du Missouri).

Soixante à cent jeunes filles étaient ordinairement employées à fabriquer des cartouches; heureusement, elles n'étaient pas toutes au tra-

vail ce jour-là.

Après l'explosion, le seu a pris au bâtiment et l'a réduit en cendres sans qu'il fut possible de porter aucun secours. Une grande quantité de cartouches et de bombes chargées étaient en magasin.

L'incendie les gagnait successivement, et l'établissement tout entier était transformé en une sorte de volcan, lançant dans toutes les directions des projectiles qui tenaient à distance la foule accourue pour assister à cet épouvantable

En un instant, l'incendie avait acquis une telle intensité que personne n'est sorti de ce brasier insernal. Tout ce qu'il contenait a péri. Plus de quarante malheureuses jeunes filles ont été ensevelies sous les ruines, sans compter les ouvriers et les employés, dont aucun n'a reparu.

CHOHO GRAND HOTEL DU LOUVRE

En exploitation depuis 1855, situé dans le quartier le plus central de Paris, rue de Rivoli et place du Palais-Royal.

600 Chambres de 3 à 20 fr. - 60 Salons de 4 à 20 fr. — Salle à manger richement décorée. — Table d'hôte à 6 heures. — Salons de restau-

Moyennant le prix de 12 fr. 50 par jour, au 4" étage, et de 15 fr. au 3", 14 %, les Voyageurs ont, au Grand Hôtel M 5. les Voyageurs ont, au Grand du Louvre, une Chambre, le Bejenner, le Bîner à Table d'Hôte, l'Eclairage et (570)

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Nous avons donné, dans notre dernier numéro, la quotité de l'impôt sur les chevaux et les voitures, suivant l'importance des localités où résident les imposables. Voici quelques commen-taires, extraits de l'avis préfectoral, qui pourront servir à rendre plus facile l'exercice du nouvel impôt.

Ne sont pas imposables:

1° Les voitures et chevaux employés exclusive-

Au milieu de sa désolation, elle entendit distinctement Mme Renaud dire à son fils :

- Tu as raison, Paul, entre toi et Félicienne je ne désire rien : car je l'aime comme si elle était ma fille.

Félicienne s'imagina que la bonne dame allait entrer dans son cabinet. Attentive à ne pas se laisser surprendre, elle se leva et essuya rapidement ses larmes.

Probablement, la mère et le fils avaient jusque-là poursuivi à voix basse un entretien bien intime. La jeune fille le supposa en entendant encore Paul répondre à sa mère :

- Les joies du cœur sont les meilleures. Ne mettons personne entre nous. Je suis hon comptable, et, quoi qu'il arrive, je trouverai toujours une place qui nous fera vivre.

Heureuse de cette conclusion, Félicienne parut sur le seuil du cabinet, prête à se jeter dans les bras de ces deux bons êtres qui se sacrifiaient pour elle; mais elle fut retenue par cette réflexion : Comment et de quel droit accepterait-elle ce sacrifice?

Au lieu d'obéir à l'élan de sa reconnaissance, elle vint s'asseoir toute pensive et prit son ouvrage pour cacher son emotion.

(La suite au prochain numéro.)

-00800000

ment ou en partie pour le service de l'agriculture ou d'une profession sujette à patente;

2º Ceux qui sont possédés en conformité des règlements du service militaire ou administratif, et par les ministres des différents cultes. (Si les fonctionnaires en faveur desquels est établie l'exception, employaient plus de voitures et de chevaux que ne leur en concèdent les règlements, ils seraient imposables pour le surplus)

5° Les juments et étalons exclusivement employés à la reproduction. (Ces animaux donneraient lieu à l'application de l'impôt si le propriétaire s'en servait, même temporairement, comme de chevaux de selle ou d'attelage pour son service personnel; toutefois, ils conserveraient le droit à l'exemption, s'ils étaient aussi employés en partie au service de l'agriculture ou

d'une profession sujette à patente).

Toutes les voitures d'un même propriétaire ne sont pas toujours passibles de la taxe; il n'y a d'imposables que celles qu'il peut atteler simultanément avec les chevaux qu'il possède ou dont il dispose. Des voitures attelées affectées au service personnel du propriétaire ou de sa famille, sont imposables, alors même qu'il les attèlerait avec des chevaux non imposables, tels que ceux qui seraient employés exclusivement ou en partie au service de l'agriculture ou d'une profession sujette à patente, les chevaux de louage, etc., mais, dans ce cas, on imposerait les voitures seules et non l'attelage.

Les faits accidentels ne doivent pas être pris en considération, ni pour l'assiette, ni pour l'exemption de l'impôt; ainsi, celui qui emploierait une fois par hasard, à la charrue, à la herse, ou à un transport agricole un cheval ordinairement affecté à son service personnel, ne serait pas fondé à demander que ce cheval fut exempt de la taxe pour la cause dont il s'agit; il faudrait, pour motiver l'exemption, que le fait eut une certaine permanence ou fréquence de répétition qui le rendît notoire et lui donnât le caractère de

fait habituel.

Les déclarations que les contribuables sont tenus de faire, doivent comprendre toutes les voitures et tous les chevaux imposables possédés par les déclarants dans quelque commune que ce

Elles sont valables pour toute la durée des

faits qui y ont donné lieu.

Elles doivent être modifiées dans les cas de changement de résidence hors de la commune ou du ressort de la perception et dans les cas de modifications survenues dans les bases de cotisa-

Les déclarations peuvent être faites au choix des déclarants, dans l'une ou l'autre des communes où ils ont une résidence.

Elles doivent être failes, pour les éléments de colisation existant au commencement de l'année,

avant le 16 du mois de janvier.

Elles peuvent être faites, pour les change-ments survenus dans l'année dans le nombre de chevaux et voitures, jusqu'au 15 janvier de l'année suivante.

Elles doivent être faites, pour les changements de résidence qui donnent lieu à un accroissement de taxe, conformément à l'article 9 de la loi, dans le courant de la quinzaine où le changement s'est effectué.

Les déclarations qui ne sont pas faites dans les délais prescrits, et celles qui sont inexactes ou incomplètes, donnent lieu au doublement des (Union de l'Ouest.)

Grâce à la généreuse initiative de M. le marquis de Dreux-Brézé, la conférence de St-Vincent-de-Paul ouvre aujourd'hui, 13, le fourneau économique.

Nous ne saurions trop féliciter la noble pensée qui a animé M. le marquis de Brézé. Les bienfaits de cette œuvre ont été vivement appréciés les années précédentes, et il y a tout lieu de croire que cette institution rendra, cette année encore, de non-moins grands services.

Le fourneau est établi rue du Puits-Tribouillet, (ancienne maison Chapuis).

On lit dans l'Union de l'Ouest à la date du 9 dé-

Ce matin vers dix heures, quelques enfants réunis dans l'atelier de M. Vincent, l'artificier, s'amusaient à faire cuire des marrons dans la cendre. Tout-à coup un marron, venant à éclater, fit jaillir un fragment carbonisé, qui tomba sur une pièce d'artifice et y mit le feu. En un instant, le feu se communiquant, toute la poudre qui se trouvait à portée s'enflamma, et une explosion terrible se sit entendre. La devanture de la maison volait en éclats et une épaisse vapeur se répaudait au milieu des débris. Des secours sont arrivés immédiatement. On nous dit qu'un des EN VENTE CHEZ TOUS LES BONS DÉTAILLANDS DE PARIS ET LA PROVINCE.

enfants a été trouvé asphyxié et que M. Vincent lui-même a le corps couvert de brûlures. Nous espérons pouvoir donner des détails plus précis sur cet affreux évènement, que nous craindrions d'exagérer en nous tenant aux premiers rapports qui nous sont faits.

VILLE DE SAUMUR.

TAXE MUNICIPALE SUR LES CHIENS.

LE MAIRE de la ville de Saumur, officier de la

Légion-d'Honneur; Vu la loi du 2 mai 1855, établissant une taxe municipale sur les chiens;

Vu le décret règlementaire du 4 août suivant; Vu le décret impérial du 3 août 1861, modifiant

les articles 5 et 10 du décret du 4 août 1855, sus-

Donne avis aux possesseurs de chiens, qui, dans les délais fixés par l'article 5 du sus-dit décret, auront fait à la mairie une déclaration indiquant le nombre de leurs chiens et les usages auxquels ils sont destinés, en se conformant aux distinc-tions établies par l'article 1er du même décret, ne seront plus tenus de la renouveler annuellement. En conséquence, la taxe à laquelle ils auront été soumis continuera à être payée jusqu'à déclaration

Le changement de résidence du contribuable hors de la commune (c'est-à-dire du ressort de la perception municipale), ainsi que toute modification dans le nombre et la destination des chiens entraînant une aggravation de taxe, rendront une nouvelle déclaration obligatoire.

Les possesseurs de chiens ne doivent pas perdre de vue que les chiens possédés et non déclarés jusqu'à ce jour, doivent l'être du 15 octobre 1862 au 15 janvier 1863 inclusivement; que la taxe est due pour l'année entière et pour tous les chiens possédés au 1° janvier, à l'exception de ceux qui, à cette époque, sont encore nourris par

L'abstention de toute déclaration de chiens possédés, rendra le propriétaire passible de la triple taxe.

La taxe sera doublée, si la déclaration faite est inexacte.

Dans le cas de récidive, de défaut de déclara-

tion, la taxe sera quadruplée.

Elle sera triplée, si la récidive concerne une déclaration incomplète ou inexacte. Le déclarant pour autrui, devra justifier par

un titre quelconque de son mandat. Le 15 janvier 1863, le registre d'inscription et de réclamations sera irrévocablement clos.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 12 septembre 1862. Le Maire, Député au Corps-Législatif, LOUVET.

Pour chronique locale et faits divers : P. Goder.

DERNIÈRES NOUVELLES.

L'Empereur a recu. jeudi, en audience publique, le nouvel ambassadeur de Russie, M. de Budberg. Nous reproduirons dans notre prochain numéro, d'après le Moniteur, les détails de cette réception, ainsi que les discours échangés dans cette circonstance.

M. Farini s'est présenté jeudi à la Chambre des députés italiens, accompagné de tous les membres du nouveau cabinet, et a donné lecture de son programme, que la Chambre paraît avoir écouté avec des marques d'approbation.

Une dépêche télégraphique de Turin nous transmet l'analyse de ce programme. Il ne renferme rien de bien caractérisé, autant du moins qu'on peut en juger par cette analyse nécessairement succincte; et une correspondance de Turin semble l'apprécier à sa juste valeur lorsque, le comparant au programme du cabinet tombé, elle le résume en ces mots d'un ministre de Louis-Philippe : « Nous jouerons le même air, mais nous le jouerons mieux. » (La France.)

Français, latin, grec; préparation au baccalauréat.

Leçons particulières et en ville.

M. RIGAL, professeur, à la pension de Nantilly.

BOURSE DU 11 DÉDEMBRE.

3 p. 0/0 sans changement. - Fermé à 70 50 4 1/2 p. 0/0 hausse 05 cent. - Fermé à 97 55. BOURSE DU 12 DÉCEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 03 cent. - Fermé à 70 43. 4 1/8 p. 0/6 hausse 20 cent. - Ferme à 97 75.

P. GODET, propriétaire-gérant. pisserie, tables et étagère de salle à $^{+}$ (627) Étude de Me HENRI PLE, commissuire priseur à Saumur.

VENTE MOBILIERE

diog pour gause de Départ.

Le dimanche 14 décembre 1862 à midi, il sera procédé, par le mi-nistère de M° Plé, commissaire-priseur, dans la maison de M. Besnier, propriétaire à Saumur, rue du Collège, n° 2, à la vente publique aux enchères d'objets mobiliers. Il sera vendu:

Lits, tables de salle à manger, guéridon, canapé, fauteuils, bu-reau, tables, chaises, armoire, vases à fleurs, flambeaux, quantité de belles fleurs en pots, 600 houteilles vides, vieux futs, batterie de cuisine et beaucoup d'objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Étude de Me HENRI PLÉ, commissaire priseur à Saumur.

919 mours eliGRANDE

WENTE MOBILIERE

ement de résiderAs du contribuable al of DE MARCHANDISES

endibom oli Après decès,

en Le dundi 15 décembre 1862, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M. Henri Pre commissaire priseur, dans la maison de feu Mae veuve Robin, marchande de bois et de charbon en gros, place de l'Hôtel de Ville, et dans son magasin; quai de Limoges, à da vente publique aux enchères de tout le mobilier et les marchandises -dépendant de sa succession!

Graude quantité de belles pièces, madriers et planches de sapin du Nord, de toutes longueurs et épais-seurs, planches et madriers en chène, lames de parquet en sapin et en chêne, madriers de sapin, sciés pour persiennes et jatousies, chevrons et l'ambourdes, etc. Environ 1,000 hectolitres de char-

bon Saint-Etienne, Gayette, Merthyr

et autres. Environ 1,700 hectolitres de coke, belles voitures à quatre roues, tom-bereaux, charrettes carrioles, diable, chevan, barnais, fourrage, bas-cules, hectolitres en fer, etc.

Conserves : sardines à l'huile,

thons, anchois, haricots, petits pois, fromage de Roquefort, etc.

Mobilier: his, conettes, matelas, convertures, rideaux, quantité de linge, effets, tables, chaises, glaces, argentie, pendules, armoires, fer et ferraille, batterie de cuisine et autres objets autres objets.

ORDRE ET CONDITIONS DE LA VENTE. Lundi, au magasin, quai de Limoges, les bois, le charbon, le coke, charrettes, tombereaux, voi-tures, fourrage, chevaux, etc.; mardi et jours suivants, à la maison, de mobilier, les conserves et autres

objets. On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Étude de Me HENRI PLÉ, commisel , enpsaire priseur à Saumur. eiebre

BELLE

ENTE MOBILIERE

POUR CAUSE DE DÉPART.

Le lundi 22 décembre 1862, à mid, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de Me Henri Pré, commissaire-priscur à Saumur, dans la maison de M. Rocher, rue Béaurepaire à Saumur, n°, à la vente publique aux enchères de son mobilier.

IL SERA VENDU

Très-bel ameublement de salon en velours, pendules, lampes et candé-labres en bronze, grande glace, beau lapis de salon, guéridons, éta-gères, tables de jeux, fauteuils, chauffeuses, chaises garnies en tapisserie, tables et étagère de salle à

manger, belle armoire à glace, bureau, table de toilette anglaise, secrétaire, commodes, lits, bonnes conettes et matelas, couvertures, rideaux, quantité de beau linge, jolie américaine, harnais, une trèsbonne jument, bon vin rouge de Champigny et de Bourgueil, en barriques et en bouteilles, 1858 et autres, porcelaine, cristaux, balterie de cuisine en cuivre, bouteilles et barriques vides paravent, cheminée prussienne et autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0. Etude de Me LAUMONIER, succes-

seur de Me DUTERME, notaire à Saumur.

B WINE THE DEED DEED DE A L'AMIABLE OU A ARRENTER Pour entrer en jouissance

au 24 juin 1863, Une maison, située au Pont-Fouchard, commune de Bagneux, occupée par M. Etienne Soullier, comprenant six pièces, un grenier, cour, écurie, jardin.

Le tout, contenant environ cinq ares et enclos, joint au levant M. Poisson, au midi, la veuve Bigot, au couchant, une impasse, au nord.

la veuve Dechatre. S'adresser à Me Laumonier, no-

(593)En l'étude de Me LEROUX, notaire

à Saumur. W E-Clay E B B E B

DEUX MAISONS, situées à Sau-mur, appartenant à Mone Poisson; l'une rue Beaurepaire, occupée par Mac Poisson et M. Joly, sculpteur; Pautre rue de la Fidélité, occupée par M. Gallais, negociant.

S'adresser à Me Lerotix, notaire à

al noiA VENDERESSO TO

THE RESERVE OF THE RE

iteration Presentement;

Une maison, sise rues du Temple et Pavée, composée de salon, salle à manger, chambres, cour, jardin, écurie, remise et servitudes.

S'adresser à Me Leroux, notaire, ou à M. Chasle, greffier.

TO THE POWER DE DNE JUNEONT

âgée de 6 ans, taille 1 m. 60 c. S'adresser à M. DE SAINCTMÊME rue des Payens, 18.

AL WISTON MINING DIC radbad OU'A LOUER

Pour entrer en jouissance immédiate-ment,

L'AUBERGE

out pas faites dude lo

CHAPEAU - ROUGE

Sise au bourg de Villebernier. Pour traiter, s'adresser à M. Constant-Chollet, qui l'exploite. (619)

Saumur, imp. de P. GODET.

IL SDELECES Pour la Saint-Jean 1863.

Une MAISON avec JARDIN, située rue de l'Hôtel-Dieu, nº 19.

S'adresser à M. Fournée-Ches-(563)

A DIE WEEKS

Très-jolie MAISON avec jardin et une pièce d'eau, à Saumur, en face de la gare des marchandises.

S'adresser à M. NANCEUX.

A LODUET Présentement ou pour la St-Jean prochaine,

Portion de maison nouvellement construite, à l'angle des rues du Paradis et du Marché-Noir, comprenant rez-de-chaussée, 1et ou 2º éta-

ge, cave et grenier. S'adresser à M. Normandine. (581) cien serrurier.

MAGASIN DE BOIS.

BENEAU

Au Pont Fouchard, pres Saumur

Tient un assortiment complet de bois secs pour menuiserie, bois minces pour fabriquer les caisses de commerce, beau chêne pour cuves à vin rouge, fabriquées par son gendre.

M. Bineau achette les bois debout, peupliers, chênes, noyers, etc Ecrire franco.

ETRENNES.

BAZAR SAUMUROIS,

Rue d'Orleans, 21. M. AVRILLON, devant quitter Saumur prochamement, prévient le public qu'il a un assortiment trèsvarie de jouets d'enfants, qu'il dé-sire écouler promptement et qu'il vendra avec une réduction de prix considérable.

On trouvera également chez lui, à des conditions exceptionnelles : eravates, cache nez, parfumerie, gan-terie, porte monnaie, etc, etc.

une tenne de livres, pouvant occuper trois heures par

S'adresser au bureau du journal.

une place de voyageur pour les vins ou une tenue de tivres.

S'adresser au bureau du journal.

ANTI-RHUMATISMAL

de SARRAZIN MICUEL, d'Als Guérison sure et prompte des rhu-matismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, «ciatique, migraines, etc., etc. 10 fr. le flacon, p. 10 jours de traitement. Un ou deux sumsent ordinairement.

Depôt chez les principaux Pharm. de chaque ville.

M. GARREAU-MURAY,

Epicier, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

Maison particulièrement récommandée pour l'approvisionnement des spécialités suivantes.

Nous prions instamment les consommateurs de ce délicieux cafe, d'exiger des boîtes portant le titre de Cafe des Gourmeis et la signature « Trebucien frères. »— Nous désavouons toutes les boîtes de fer-blanc et tous les cafes qui n'auraient pas cette signature et ce titre.

AVIS IMPORTANT.

Un demi-kilog. CAFÉ DES GOURMETS fait so fortes tasses. — C'est donc cinq tasses pour 52 grammes. — Une tasse de notre excellent café ne coûte par consequent que 5 centimes. Résultats: 40 vive et transparente coloration; 2º économie de mortié; 5 centimes. Résultats: 40 vive et transparente coloration; 2º économie de mortié; 5 qualité hautement supérieure à celle de tous les cafés du commerce; goût exquis; arome superfin.

CHOCOLAT DES GOURMETS

Nous avons fait nos CHOCOLATS pour les TROIS MILLIONS de Gourmets qui depuis douze aus, sont fidèlement attaches à notre cafe. — Nos chocolats sont les plus fins, les plus hygieniques, les plus savoureux. — Nous ne visons pas à faire leur réputation par les moyens factices de la publicite; une seule ambition nous guide : c'est de seduire nos trois millions de clients par la perfection et l'excellence de leurs qualités, Les plus hauts et les plus flatteurs témoignages consolident chaque jour notre succès.

TAPIOCA DES GOURMETS

Notre TAPIOCA est garanti pur du Bresil; aucun ne peut rivaliser avec lui par la Notre TAPIOCA est garant pur du Brest, aucun ne peut rivalser avec in par la blancheur, la saveur, la pureté et ses propriétes éminemment mutritives. Les vrais conrmets ne confondent pas notre Tapioca avec une foule de Tapiocas indigénes, de fecule, etc. — Nous declarons le nôtre pur du Brést et exempt de toutes pales étrangères. — Il est renfermé dans d'élégants cartonnages, tres-commodes pour les menagères. geres. Son prix n'en est pas plus éleve, et sa qualité est à la hauteur de son fitre.

FABRIQUE A ROUEN Rue de l'Hontal, 39, 40, 41, 44, 45 PARACHUTE DES CHEVEUX Pour le Gros, rue d'Enghien, 24

EAU TONIQUE DE CHALMIN

DECOUVERTE INCOMPARABLE PAR SA VERTU!

La seule reconnue infaultble, par tous les consommateurs et les hommes de sciences, pour arrêter promptement la chute des cheveux, les faire croître et épaissir, leur donner scuplesse et brillant, retarder le blanchiment et detruire en peu de temps les pellicules nuisibles à la croissance des cheveux. (Garantie.) — Prix du flacon 3 francs. — Depôts dans toutes les villes.

A SAUMUR, chez M. Balzzeu et M. Pissot, confeurs-parfumeurs; à BAUGÉ, (457) M. Chaussepied, coiffeur-parfumeur.

L'HIVER ET L'AUTOMNE CAGE DIAMANT, dite indestructible.

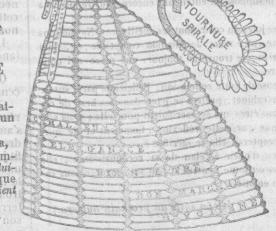
CAGE à CILLETS, Médaille de 1º classe à l'Exposition de Londres 1862.

Volans brodés s'adaptant à la Jupe-Cage. CÉLÈBRE JUPE-CAGE AMÉRICAINE FRERES HUMSON

La seule Jupe qui unisse la force à l'élasticité parfai-le; une tournure gracieuse à une légèreté inouie; un bon marché fabuleux à une véritable distinction.

LA SEULE QUI SE PORTE AGRÉABLEMENT EN HIVER, Sa merveilleuse légèreté permettant de porter le nombre de jupons de dessous de flanelle, etc., qui seuls produi-sent la chaleur, étant en contact avec le corps, tandis que chaque addition au lourd et antique jupon d'étoffe devient

un fardeau presque insupportable. Plus de gene pour soi! Plus d'embarras pour les autres. BLANC, BLANC ET NOIR, MAGENTA.



GRAND ASSORTIMENT POUR ENFANTS DE TOUT AGE. EN VENTE CHEZ TOUS LES BONS DÉTAILLANTS DE PARIS ET LA PROVINCE.

(627)